

COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEaux, Maire.

Etaient présents :

Madame Hélène LE MAUX, Messieurs Louis BOULENOUAR, Pierre-Emmanuel HERBAIN, Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS, Christian MERLIN.

Représentée :

Madame Noëlli VICENCIO DE MOURA donne pouvoir à Madame Hélène LE MAUX.

Absents : Messieurs Jean-Marc BLAISE, Eddy POYER, Alain VANDEN BROECK et Madame Elodie BATICLE.

Secrétaire de séance : Madame Hélène LE MAUX.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2023 :

Après sa lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités :

Le Maire explique que suite à la radiation de l'adjoint technique, il convient de recruter un nouvel agent pour pallier cette absence. Il propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités à raison de 5h15 hebdomadaires, à compter du 02 novembre 2023. Après réflexion, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition pour une durée de 6 mois et demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches en ce sens. Une étude financière sera prochainement réalisée concernant la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 28h ou 35h hebdomadaires. Ce point sera abordé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

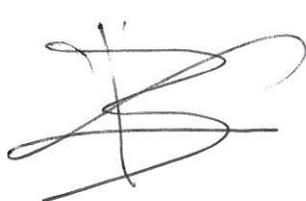
3/ Achat d'un PC portable pour la mairie :

Le Maire rappelle que cet achat est prévu au budget primitif 2023. Après discussion, le conseil municipal accepte l'acquisition d'un PC portable pour la mairie et sollicite le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.

4/ Questions diverses :

- Transports AUGIZEAU : cette société de transports exceptionnels a versé à la demande de la municipalité une aide de 400.00€ en raison des dégâts occasionnés fin mars 2023 (arrachage de la fibre).
- Travaux éclairage public : ils auront lieu en 2024 pour la Rue de la Motte.
- Arbre de Noël : il aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 dans la salle culturelle de la CCPV, à SONGEONS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 20.



Pour Noëlli leroy V. de M.
Le Maire,
Bruno RONSEaux

